

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

-----  
**ARRONDISSEMENT**

Nancy

-----  
**CANTON**  
Malzéville

Nombre  
de conseillers en exercice 10  
de présents 6  
de votants 8

**OBJET**  
*Dispositif Actes :  
Finances Locales*

*N°2024-2*

**Compte de Gestion 2023**

Convocation établie le 21/03/2024

Délibération affichée le  
08/04/2024

Et transmise en Préfecture  
de Meurthe-et-Moselle  
08/04/2024

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Arnaud MELINE ; Olivier KUBLER ; Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT

Étaient absents et excusés : David RICHARD, Fabrice WIEGERT.

Pouvoirs : David RICHARD à Paulette CLEMENT, Fabrice WIEGERT à Dominique MATHEY.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire fait part au conseil des résultats du compte de gestion du Trésorier-Payeur Général, qui sont identiques au Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le compte de gestion du Trésorier-Payeur Général pour l'exercice 2023, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
  
- **AUTORISE** le Maire à le viser et à le certifier conforme.

Pour extrait conforme,  
A Dommartin-sous-Amance, le 4 avril 2024  
Le Maire, Dominique MATHEY

